ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 28020

Texte de la question

M. Maurice Giro attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet du remboursement des soins dentaires. Actuellement plus le traitement nécessaire est compliqué, plus il fait appel à des techniques modernes, moins il est pris en charge. Les interventions lourdes et coûteuses comme la pose d'implants, de bridges ou d'appareils ne sont remboursées par la sécurité sociale qu'à hauteur de 15 % en moyenne. Par ailleurs, s'il est vrai que les soins précoces et de prévention sont mieux remboursés, les tarifs conventionnels appliqués restent les plus bas d'Europe. Or, pour aboutir à une meilleure prévention et donc à terme à une diminution des actes lourds et coûteux, il lui semble qu'il serait préférable de consacrer l'ensemble des financements publics au remboursement des soins et d'encourager les Français à souscrire à une couverture complémentaire afin de pouvoir obtenir de meilleurs taux de remboursement pour les interventions lourdes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Maurice Giro
Circonscription : Vaucluse (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28020
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8598